

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Les personnes âgées au Maroc : défaillance de la sécurité sociale et prééminence de la solidarité familiale

---

Abdel-Ilah YAAKOUBD

Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée ( INSEA) - Rabat

## Introduction

De tous les phénomènes démographiques, celui du vieillissement de la population est certainement un de ceux dont la mondialisation est pratiquement certaine à terme. Dans les pays du nord ce phénomène, déclenché depuis déjà des années, est à un stade à la fois avancé et préoccupant. Dans certains pays du sud, le processus est manifestement enclenché et son extension est d'ores et déjà un fait auquel l'attention tant des chercheurs que des décideurs n'est plus indifférente. Le Maroc fait justement partie de ces pays où le spectre du vieillissement de la population est de plus en plus objet d'intérêt et de préoccupation. Consacrer à ce seul phénomène une opération statistique d'envergure nationale et anticiper sur ses retombées en lui réservant une stratégie nationale sont deux faits qui témoignent à eux seuls de l'intérêt que la recherche et l'action au Maroc portent déjà à la montée de ce phénomène.

Selon le dernier recensement de la population réalisé au Maroc en septembre 2004, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus aurait atteint une proportion de l'ordre de 8,1%. Cette proportion qui n'était que de 6,3% lors du recensement de 1982, connaîtrait une croissance de plus en plus accélérée à l'avenir, marquant ainsi un vieillissement de la population marocaine et une compression consécutive de la proportion des jeunes. Les récentes projections révisées par des Nations Unies (2008) prévoient une proportion de personnes âgées de 60 ans et plus qui atteindrait les 12,6% à l'horizon 2025 et culminerait aux alentours de 22,9% à l'horizon 2050.

Cette accélération du rythme de croissance des personnes âgées posera bien des défis à la société marocaine dans les décennies à venir. Tant sur le plan économique que social, les carences en termes de filets sociaux institutionnels présagent d'un lendemain incertain pour une société en transition démographique en voie d'achèvement et à population vieillissante.

Fort heureusement, la solidarité familiale à laquelle les générations marocaines demeurent manifestement attachées, est toujours là pour colmater les brèches d'un système social qui tarde à prendre en charge un tel phénomène. Selon la récente enquête conduite par le CERED (ENPA, 2006) 84% des personnes âgées sont exclues de toute retraite au terme de leur vie active et 86% sont privées de toute couverture sanitaire normalement requise.

Dans un tel contexte, il est opportun de se poser la question sur le rôle que continue à jouer la solidarité familiale dans notre société et sur la mesure dans laquelle elle continuera à se substituer à un système social défaillant. Ce sont là les deux grandes questions auxquelles nous tenteront d'apporter des réponses dans cette contribution.

Dans cette recherche, après avoir donné un bref aperçu sur les rythmes de progression actuels et prévisibles du vieillissement de la population marocaine et sur les défis qu'ils posent déjà et ceux qu'ils sont en mesure de poser à l'avenir, nous nous attacherons à décrire et analyser les importantes défaillances en termes de sécurité sociale auxquelles bon nombre de ces personnes sont confrontées et plus nombreux d'entre elles risquent de l'être dans le futur. Nous porterons notre attention, par la suite, sur les formes de solidarité familiale qui continuent à se substituer à la sécurité sociale pour atténuer les retombées de ses défaillances et à

*Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF,

Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

s'attribuer en permanence le rôle de filets de sécurité pour les personnes âgées. Nous nous appuyerons pour ce faire sur les récentes données de l'Enquête Nationale sur les Personnes Âgées au Maroc (ENPA, 2006) qui permettent d'appréhender de nombreux aspects concernant cette catégorie vulnérable de la population dont : les relations familiales, les formes de cohabitation, la perception et la planification de la vieillesse ainsi que les aspects relatifs à la santé des personnes âgées, à leur protection sociale, et à leurs ressources ... etc.

### 1. Genèse et rythme de progression du phénomène de vieillissement

Si la population marocaine continue à afficher les traits d'une population encore marquée par la dominance de sa composante jeune, il n'en demeure pas moins que les signes annonciateurs d'un irréversible processus de vieillissement sont d'ores et déjà visiblement apparents. Les changements opérés au niveau de la structure par âge au fil des recensements (voir tableau 1) montrent, en effet, que malgré sa régression le poids des jeunes est toujours fort important. Près du tiers de la population marocaine (31,3%) est encore âgé de moins de 15 ans et seulement moins du dixième (8,1%) a atteint ou dépassé les 60 ans. En 1960, ces proportions s'établissaient respectivement aux alentours de 44,3% et 7,4%. À l'évidence, le rythme de régression du poids des jeunes s'est opéré à une cadence nettement plus accélérée que celui de la progression du poids des personnes âgées. Une telle évolution est synonyme de prémisse à un processus de vieillissement s'initiant plus par le bas que par le haut.

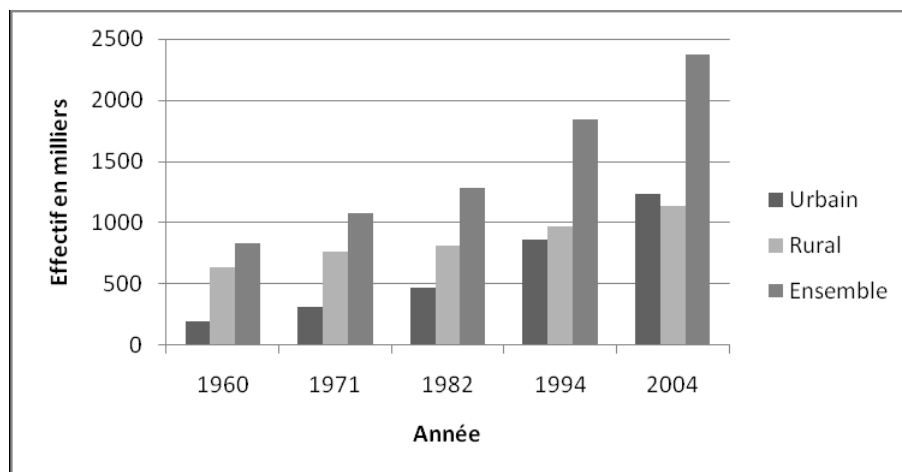
TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE (EN %) SELON LES GRANDS GROUPES D'ÂGES AU MAROC (1960-2004)

Groupe d'âges	1960	1971	1982	1994	2004
Moins de 15 ans	44,3	45,7	42,2	37,0	31,3
15 à 59 ans	48,3	47,2	51,5	55,9	60,6
60 ans et plus	7,4	7,1	6,3	7,1	8,1
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : Recensements de la population

En dépit de sa lenteur, ce processus a déjà revêtu une forme conséquente et sa progression se fera à un rythme de plus en plus accéléré au cours des prochaines années. En effet, si en termes proportionnels le poids que représentent les personnes âgées au sein de l'ensemble de la population marocaine ne s'est avancé que de moins d'un point sur plus de quatre décennies, leur effectif absolu a presque triplé sur la même période. Comme le montre la figure 1, cet effectif est passé d'un peu plus de 800 000 en 1960 à près de 2 400 000 en 2004. C'est particulièrement en milieu urbain que les rangs des personnes âgées se sont le plus renforcés. Les villes marocaines qui n'abritaient que moins de 200 000 personnes âgées en 1960, ont compté parmi leur population plus de 1 200 000 personnes âgées en 2004. Autrement dit, une multiplication par plus que 6 de l'effectif de la population s'identifiant à cette catégorie. Ce qui dénote d'un processus de vieillissement qui avance à un rythme doublement plus important dans les villes que dans l'ensemble du pays.

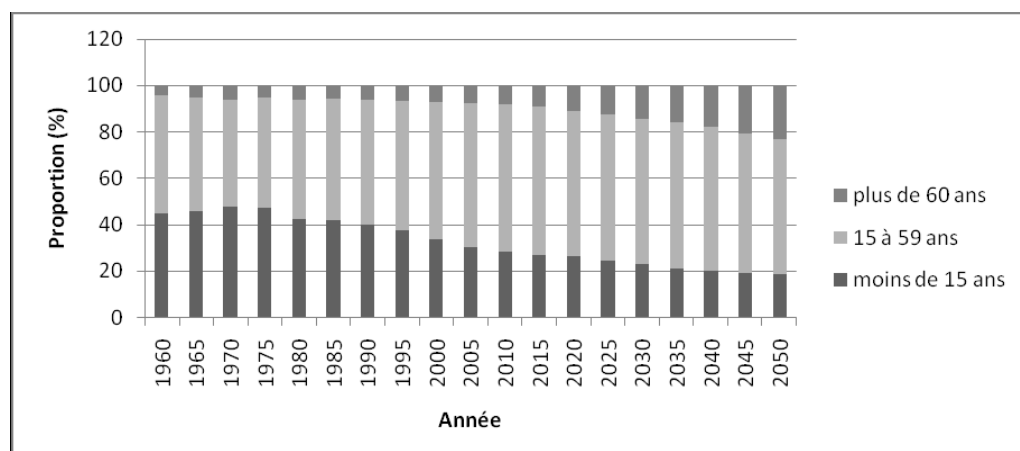
FIGURE 1 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF (EN MILLIERS) DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE AU MAROC (1960-2004)



Source : Recensements de la population

À en croire les récentes projections de population révisées des Nations Unies, ce processus enregistrera une accélération au cours des prochaines décennies. Comme le laisse transparaître la figure 2 établie sur la base de ces projections, la structure par âge de la population marocaine, déjà en mutation, connaîtra des mutations encore plus profondes dans les années à venir. De telles mutations mèneront progressivement et à une cadence de plus en plus rapide la société marocaine vers une société de moins en moins dominée par les jeunes et de plus en plus marquée par l'importance de sa composante âgée. Toutes choses étant égales par ailleurs, le poids des personnes âgées de 60 ans et plus fera plus que doubler d'ici une quarantaine d'années et prendra même le dessus par rapport à celui des jeunes de moins de 15 ans. Les projections des Nations Unies prévoient, en effet, à l'horizon 2050 une proportion de personnes âgées au dessus de la barre des 20% et une proportion d'enfants en deçà de ce même seuil.

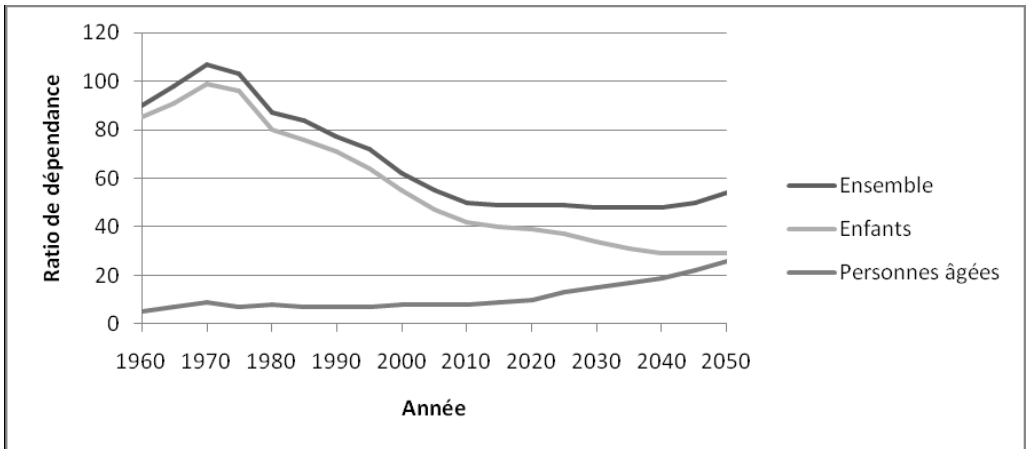
FIGURE 2 : ÉVOLUTION DES PROPORTIONS (%) DE LA POPULATION ÂGÉE DE MOINS DE 15 ANS, DE 15 A 59 ANS ET DE 60 ANS ET PLUS AU MAROC (1960-2050)



Source : Projections Révisées des Nations Unies (2008)

Cette transition attendue d'une société jeune à une société de plus en plus vieillie s'accompagnera d'une modification conséquente au niveau des ratios de dépendance. Globalement, le ratio de dépendance d'ensemble incluant aussi bien les enfants (les moins de 15 ans) que les personnes âgées (les 60 ans et plus) qui était autrefois fort élevé, allait progressivement fléchir pour reprendre sa croissance par la suite. Ses oscillations épousent, dans un premier lieu, la forme d'évolution connue par le ratio de dépendance propre aux enfants. Elles s'assimilent, dans un second lieu, à la trajectoire prise par le ratio de dépendance spécifique aux personnes âgées.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES RATIOS DE DEPENDANCE (EN %) DES ENFANTS (MOINS DE 15 ANS), DES PERSONNES AGEES (60 ANS ET PLUS) ET DES DEUX A LA FOIS AU MAROC (1960-2050)



Source : Projections révisées des Nations en Unies (2008)

Ces évolutions concomitantes et quasi-parallèles retracent le passage d'une situation où la dépendance était avant tout une dépendance des enfants à une situation où cette dépendance sera davantage et surtout une dépendance des personnes âgées. Les familles marocaines, autrefois prolifiques et ayant à charge un nombre élevé d'enfants, compteraient à l'avenir moins de jeunes et seraient appelées à prendre en charge plus de personnes âgées.

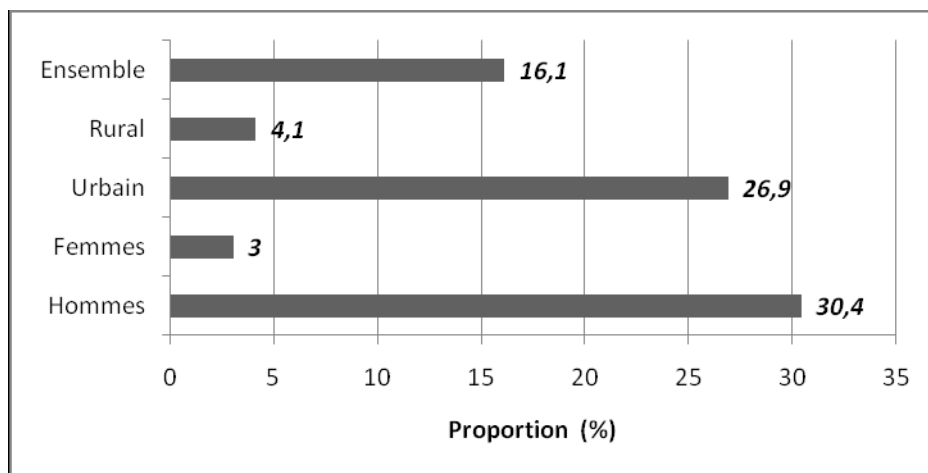
Les deux catégories de population (enfants de moins de 15 ans et personnes âgées de 60 ans et plus) n'ont, à l'évidence, ni les mêmes besoins ni les mêmes attentes à l'égard de leurs descendants ou de leurs ascendants. Les coûts de prise en charge, tant en termes financiers qu'en termes d'attention et de temps à allouer, ne sont certainement pas les mêmes pour une catégorie que pour une autre. Le contexte évolutif et de plus en plus changeant que connaît la société marocaine aussi bien sur les plans économique et social que sur le plan des mutations culturelles ne sera vraisemblablement pas le même non plus. Les types de contraintes et les marges de choix qui régiront la capacité et la volonté des générations futures à prendre en charge leurs ascendants seront d'une nature toute autre que ceux dans les conditions desquels les générations passées et actuelles ont du prendre en charge leurs descendants.

## 2. Défaillance de la couverture socio sanitaire et vulnérabilité des personnes âgées

Bien que le processus de vieillissement de la population marocaine n'est encore qu'à sa phase d'initiation et bien que la pression sur la demande en couverture sociale au bénéfice de cette frange particulière de la population est encore loin d'atteindre les seuils inédits auxquels il

faut s'attendre à l'avenir, le système de sécurité sociale marocain affiche déjà une incapacité manifeste à assurer une prise en charge étendue des personnes âgées. L'Enquête Nationale sur les Personnes Âgées conduite en 2006 par le CERED a révélé, en effet, que seuls 16,1% des personnes âgées au Maroc bénéficient d'une pension de retraite. Encore faut-il souligner que nombreuses de ces personnes ne perçoivent qu'une retraite d'un montant dérisoire qui ne dépasse guère le seuil de pauvreté.

FIGURE 4 : PROPORTION DE PERSONNES AGEES BENEFICIANT D'UNE PENSION DE RETRAITE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE



Source : ENPA (2006)

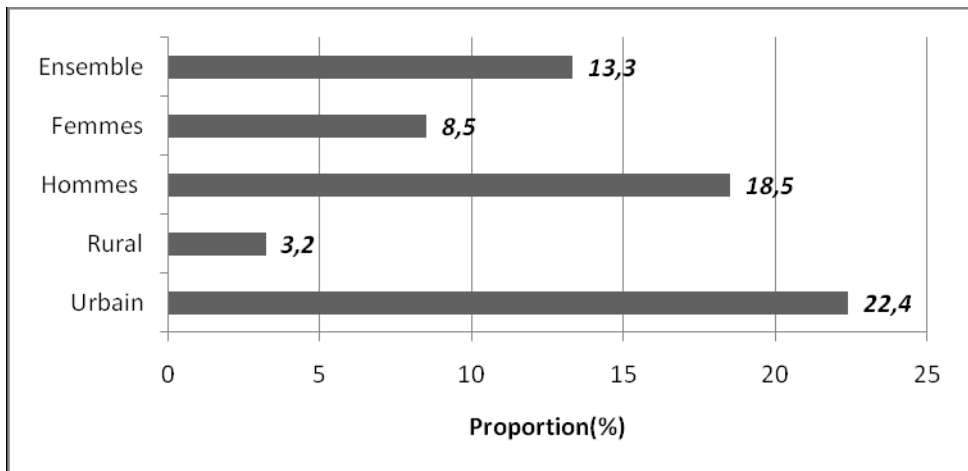
Cette couverture largement défaillante de la sécurité sociale aux vieux âges est avant tout à imputer à la structure de l'économie marocaine caractérisée par la prépondérance d'un secteur informel où la planification de la retraite est encore majoritairement absente. Selon la même enquête citée ci-dessus (CERED, 2006), la quasi-totalité des personnes âgées (95,8%) qui ont le privilège de bénéficier d'une pension de retraite sont des ex-salariés ayant exercé une activité plus dans le public que dans le privé. Nombreuses sont, par ailleurs, les personnes âgées qui, à cause de l'absence d'une pension de retraite ou de son insuffisance, continuent malgré leur âge avancé à exercer une activité rémunératrice pour assurer leur survie. L'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2006 a évalué le taux d'activité des personnes âgées de 60 ans et plus à environ 26,6% (40,2% pour les hommes et 13,2% pour les femmes). La majeure partie de ces actifs du troisième âge le sont surtout dans des activités informelles aux revenus aléatoires et toujours sans la moindre assurance vieillesse. Selon l'enquête du CERED (ENPA, 2006), pas moins de 83,5% des personnes âgées encore actifs exercent des activités qui s'identifient pour beaucoup d'entre-elles à ce secteur. Vivre ses vieux jours en s'assurant une retraite ou une rente le mettant à l'abri du besoin et le dispensant d'une vie active plus prolongée n'est, en définitif, que le privilège d'une minorité de personnes âgées au Maroc.

Ce sont surtout les ruraux et les femmes qui vivent le plus ce genre d'exclusion. La couverture sociale n'est, en effet, l'apanage que de 4,1% des ruraux âgés de 60 ans et plus et ne bénéficie qu'à 3% des femmes marocaines s'identifiant à la même catégorie d'âge. Cependant, si les ruraux peuvent compter sur le maintien d'un statut privilégié leur assurant une continuité dans l'exercice de leur pouvoir de décision au sein d'une famille rurale souvent de type élargie et régie par des règles patriarcales, les femmes âgées vivent quant à elles des situations doublement handicapantes qui aggravent davantage leur vulnérabilité socio économique.

En plus de leur exclusion quasi-généralisée de toute couverture sociale aux vieux âges, elles sont pour la plupart exposées à un veuvage précoce qui les prive des ressources souvent exclusives qu'assuraient le revenu de leur défunt époux et les condamne à s'enliser dans la précarité et le besoin. Les forts écarts d'âge entre époux qui continuent à caractériser la société marocaine et la surmortalité masculine universellement observée font, en effet, que de nombreuses femmes finissent une large partie de leur vie en tant que veuves. L'enquête du CERED (ENPA, 2006) évalue la proportion de femmes veuves parmi celles âgées de 60 ans et plus à près de 65,1%. La situation de ces femmes est d'autant plus préoccupante que leur veuvage remonte à une période souvent fort prolongée. Selon la même enquête, pas moins de 67% des femmes veuves âgées de 60 ans et plus le sont depuis au moins 10 ans.

Ne pouvant compter que dans leur minorité sur une pension de retraite pour finir leurs vieux jours sans replonger dans la précarité et l'exclusion, hommes comme femmes abordent leur virage gris le plus souvent sans la moindre assurance maladie. Comme le montre la figure 5, seules en effet 13,3% des personnes âgées de 60 ans et plus ont déclaré lors de l'enquête réalisée par le CERED (ENPA, 2006) disposer d'une assurance maladie. Cette figure fait, par ailleurs, émerger du même coup des inégalités qui ne font qu'aggraver celles déjà relevées auparavant. Les catégories les plus exclues de toute sécurité sociale sont, en effet, celles-là mêmes les moins couvertes par l'assurance maladie. De toutes les femmes marocaines âgées de 60 ans et plus, seules 8,5% disposent d'une assurance maladie. Dans le rural où cette couverture est quasi-inexistante, la proportion de personnes âgées ayant déclaré être en possession d'une telle assurance ne dépasse guère les 3,2%. Une telle défaillance est de nature à priver l'écrasante majorité des personnes âgées au Maroc de soins de santé à des âges où les problèmes de santé sont à la fois plus récurrents et plus incommodes.

FIGURE 5 : PROPORTION (EN %) DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS DISPOSANT D'UNE ASSURANCE MALADIE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE



Source : ENPA (2006)

À la très insuffisante couverture du système de sécurité sociale s'adjoint donc une déficience encore plus large de la couverture des soins de santé pour aggraver davantage la situation d'exclusion et de forte vulnérabilité dans laquelle se retrouvent nombreuses personnes âgées au Maroc. Cette situation est à la fois économiquement et socialement d'autant plus aggravée et contraignante, que les profils socio économiques de ces personnes s'identifient le plus souvent aux catégories les plus exposées à la précarité et la marginalisation. Il y a lieu, en

effet, de préciser que c'est parmi ces personnes que l'analphabétisme est de loin le plus largement répondu et que c'est aussi parmi ces mêmes personnes que la solitude est la plus fortement ressentie. L'enquête du CERED (ENPA, 2006) a, en effet, évalué la proportion de personnes âgées ne sachant pas lire à près de 82,6%. Bien sur, cette inaptitude à lire est encore nettement plus prononcée parmi les ruraux (91,2%) et parmi les femmes (93,8%). La même enquête a situé la proportion de personnes âgées vivant seules à environ 6,8% (3,4% d'hommes et 9,8% de femmes). Ces derniers pourcentages sont loin de relater le réel vécu de cette catégorie de la population puisque le sentiment de solitude a été exprimé par des proportions considérablement plus élevées : 38,1% (32% des hommes et 43,7% des femmes) des personnes âgées ont déclaré, en effet, se sentir toujours seules.

À l'ignorance et au sentiment de solitude, il faudrait aussi ajouter l'état de santé défaillant et l'incapacité matérielle à se procurer des soins de santé en cas de besoin pour mesurer l'ampleur des multiples exclusions auxquelles nombreuses personnes âgées sont sujettes. Deux indicateurs suffisent pour illustrer cet état des faits : Plus des 2/3 des personnes âgées enquêtées (67,8%) ont déclaré être tombé malades au moins une fois durant les six derniers mois précédant l'enquête et pas moins de 3/5 de ces derniers (59,1%) n'ont pu se faire soigner principalement à cause du manque d'argent. Dans ce genre de situation, l'unique alternative qui reste pour les personnes âgées afin de se prémunir contre la précarité à laquelle les effets cumulatifs d'une multitude de facteurs de privation risquent de les exposer, est de devoir compter sur l'aide et l'assistance de leurs proches, en général et de leurs enfants, plus particulièrement. C'est à la réalité de l'existence d'un tel soutien, témoignant de la perpétuation des solidarités intergénérationnelles, que nous allons nous intéresser dans ce qui suit.

### **3. La solidarité intergénérationnelle ; une bouée de secours pour les personnes âgées**

La défaillante couverture du système de sécurité sociale et de l'assurance maladie et l'état de précarité dans lequel risquent de sombrer de nombreuses personnes âgées une fois la soixantaine dépassée, ne semblent pas susciter un souci de planification de la retraite auprès d'une large catégorie de la population marocaine à l'approche de cet âge. L'enquête du CERED (ENPA, 2006) n'a pas manqué de renseigner à ce sujet. Lors de cette enquête, les personnes âgées de 50 à 59 ans ; autrement dit celles qui forment les cohortes les plus proches de l'âge de la retraite, ont été interrogées sur l'attention qu'elles accordent à la planification de leur retraite. Les résultats dégagés à partir de leurs réponses ne semblent, globalement, pas verser dans le sens de l'existence d'une stratégie d'anticipation des conditions de vie dans lesquelles elles risquent de se retrouver une fois elles cessent de travailler.

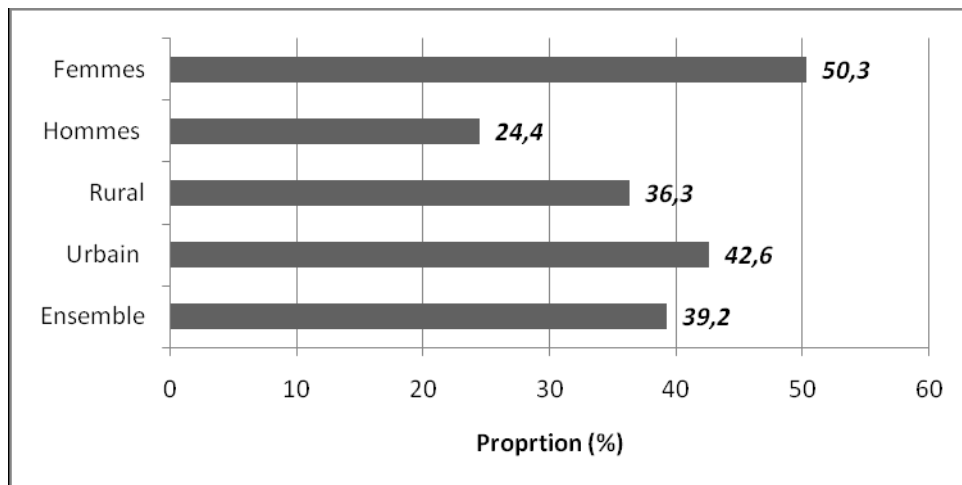
Nombreuses sont les personnes en fin de parcours de leur vie active qui ont, en effet, déclaré ne penser aucunement à planifier leur retraite. Pas moins de 6 Marocains sur 10 parmi ceux actifs âgés de 50 à 59 ans ont ouvertement déclaré n'avoir pensé à aucune mesure de prévoyance pour préparer leur retraite. Les femmes se révèlent plus prévoyantes que les hommes. Une femme sur deux a déclaré planifier sa retraite tandis que les 3/4 des hommes n'y pensent même pas. Les citadins sont aussi proportionnellement plus nombreux que les ruraux à prendre des mesures d'anticipation pour planifier leur vieillesse. La proportion de ceux parmi eux qui ont déclaré planifier leur retraite s'élève à 42,6% alors que celle relative aux ruraux est évaluée à 36,3%.

Dans l'ensemble et abstraction faite des variables « soucis de prévoyance » selon le sexe et le milieu de résidence, la planification de la retraite ne paraît pas être une pratique couramment adoptée par les Marocains à la veille de l'achèvement de leur vie active. Ce manque de planification dans un contexte où les institutions étatiques n'assurent un horizon socio-économiquement sécurisé que pour une infime minorité de la population à l'entame de son troisième âge, ne présage pas d'une fin de vie dignement vécue par l'écrasante majorité de la population marocaine. Fort heureusement, la solidarité familiale est toujours une



prééminente spécificité de la société marocaine qui continue à jouer le rôle de bouée de sauvetage pour les personnes âgées afin de les préserver contre l'indigence et le besoin et de leur assurer le soutien et la présence nécessaires pour vivre leurs vieux âges dans une relative quiétude et dignité.

FIGURE 6 : PROPORTION (EN %) DE PERSONNES AYANT DECLARE PLANIFIER LEUR RETRAITE PARMIL LE TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE AGEE DE 50 A 59 ANS PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE



Source : ENPA (2006)

Nombreuses sont les personnes âgées elles-mêmes qui ne comptent, en effet, en premier lieu que sur cette solidarité pour espérer être à l'abri d'une aggravation de leur vulnérabilité aux vieux âges. À la question « quelle est l'institution qui selon vous doit assurer votre prise en charge tout au long de votre vieillesse ? ». Les réponses n'ont pas manqué de placer les enfants au premier rang des pourvoyeurs potentiels d'aide envers lesquels les attentes de prise en charge sont les plus fréquemment exprimées par les parents une fois l'âge de la retraite dépassé. Dans l'urbain comme dans le rural et parmi les hommes tout comme parmi les femmes, c'est en effet en les enfants que les plus grandes attentes sont en premier lieu placées.

TABLEAU 2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS SELON LE TYPE D'INSTITUTION DE LA PART DE LAQUELLE ELLES S'ATTENDENT A LEUR PRISE EN CHARGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE

Type d'institution souhaitée pour la prise en charge	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	
Leurs enfants	42,5	46,7	41,5	47,5	44,6
Leur famille en dehors des enfants	10,0	12,7	11,0	11,5	11,3
L'état	37,3	33,6	37,7	33,6	35,5
Les caisses de retraite	5,9	2,0	6,1	2,1	4,0
Les collectivités locales	0,6	0,3	0,7	0,2	0,4
Ne sait pas	3,7	4,7	3,0	5,2	4,2
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : ENPA (2006)

Peu variables selon le sexe et le milieu de résidence, les proportions de personnes âgées ayant désigné leurs enfants comme premiers garants de leur prise en charge aux âges avancés fluctuent dans un intervalle restreint allant de 41,5% au minimum à 47,5% au maximum. Ces proportions dépassent les 50% dès que les attentes à prendre en considération incluent, en plus de celles exprimées envers les enfants, celles formulées à l'égard d'autres membres de la famille. C'est donc de la part de leur famille, en général et de la part de leurs descendants, plus particulièrement que les personnes âgées s'attendent le plus à un soutien et une assistance une fois qu'elles deviennent moins autonomes à cause de leur avancée en âge.

Dans quelles mesures ces attentes se traduisent-elles en actes concrets de solidarité des enfants à l'égard de leurs parents âgés ? La réponse à cette question peut être ébauchée et argumentée en faisant référence à plusieurs critères. La solidarité intergénérationnelle que les enfants sont en mesure de manifester à l'égard de leurs parents peut, en effet, prendre des formes diverses qui vont de la simple aide matérielle à la complète prise en charge en passant par des modes d'assistance qui peuvent revêtir des formes variées (hébergement, prise en charge des frais médicaux, approvisionnement en produits alimentaires, accomplissement de tâches domestiques, visites régulières, soutien affectif, ... etc.). De tous ces modes d'assistance, l'aide matérielle est sans doute le type de soutien à la fois le plus espéré par les parents et le plus aisément appréciable du point de vue statistique. Cette aide, quand elle est effective, peut parfois se faire de façon régulière, comme elle peut n'être octroyée que de manière occasionnelle. Les résultats tirés de l'enquête du CERED (ENPA, 2006) vont dans le sens d'affirmer l'existence à grande échelle des transferts intergénérationnelles émis par les enfants au bénéfice de leurs parents (voir tableau 3).

TABLEAU 3 : REPARTITION (EN%) DES PERSONNES AGEES PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LA FREQUENCE DE L'AIDE MATERIELLE REÇUE DE LA PART DE LEURS ENFANTS

Fréquence de l'aide matérielle	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	
Aide régulière	40,4	48,0	36,4	51,2	44,1
Aide occasionnelle	29,0	25,5	24,8	29,6	27,3
Aucune aide	30,6	26,5	38,8	19,2	28,6
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : ENPA (2006)

Pas moins de 7 personnes âgées sur 10 (71,4%) ont, en effet, déclaré se faire financièrement soutenir par leurs enfants. Les femmes âgées sont proportionnellement les plus nombreuses (80,8%) à bénéficier d'une telle aide en comparaison aux hommes (61,2%) et les ruraux (73,5%) légèrement plus que les urbains (69,4%). Les situations contextuelles marquées par une moindre autonomie et une plus prégnante vulnérabilité des femmes que des hommes et les liens familiaux plus resserrés et toujours plus régis par des valeurs traditionnelles dans les campagnes que dans les villes sont certains des éléments explicatifs qui ont assurément une part importante dans la justification des différences relevées ci-dessus.

Abstraction faite de ces différences et quel que soit le sexe ou le milieu de résidence de la personne âgée, l'aide matérielle que ses enfants lui accordent prend le plus souvent la forme d'une somme d'argent régulièrement versée. Plus de 4 personnes âgées sur 10 parmi l'ensemble des personnes âgées enquêtées (44,1%) ont déclaré, en effet, bénéficier régulièrement d'une aide matérielle de la part de leurs enfants. C'est encore une fois au profit des personnes âgées de sexe féminin (51,2%) ou habitant le rural (48%) que cette aide matérielle est fréquemment la plus régulière. Tout semble, en effet, indiquer que la solidarité

familiale est nettement plus ancrée dans les campagnes que dans les villes et concrètement plus manifestée envers les mères qu'à l'égard des pères.

L'irrégularité de l'aide matérielle ou carrément son absence peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Certains de ces facteurs ont trait à la situation financière des enfants, qui peut elle-même être nécessiteuse, et les mettre eux-mêmes dans l'incapacité d'assurer leur propre prise en charge. L'existence d'une aide sous une forme autre que monétaire ou la cohabitation des parents avec les enfants sont aussi des faits qui peuvent largement expliquer cette irrégularité ou absence d'aide matérielle.

Nombreux sont, en effet, les parents qui arrivés à des âges avancés continuent à cohabiter avec leurs enfants. Plus de 8 personnes âgées sur 10 vivent sous le même toit qu'au moins un de leurs descendants et seulement 15,5% ne cohabitent plus avec aucun de leurs enfants (voir tableau 4). Les taux de cohabitation sont plus élevés dans le rural où le modèle de ménage complexe est encore assez répandu que dans l'urbain où la tendance à la nucléarisation des familles est la plus avancée. Les femmes âgées sont, par ailleurs, proportionnellement les plus nombreuses à cohabiter avec un de leurs enfants. En revanche, les hommes âgés cohabitent le plus fréquemment avec au moins deux de leurs enfants.

Au-delà du fait avéré et statistiquement prouvé que la cohabitation personnes âgées-enfants est encore une caractéristique marquante et largement observée dans la société marocaine, la question qui se doit d'être posée est celle de savoir qui héberge qui ? La cohabitation familiale intergénérationnelle peut, en effet, aussi bien signifier que c'est l'enfant qui héberge ses deux parents ou l'un d'entre eux, comme elle peut signifier que ce sont plutôt les parents ou l'un d'entre eux qui hébergent un ou plusieurs de leurs enfants. L'enquête du CERED (ENPA, 2006), si elle ne permet pas de dégager de manière claire et précise les poids respectifs des divers modes de cohabitation suivant lesquels se répartissent les personnes âgées, elle permet toutefois d'extraire un pourcentage d'une haute signification. Il s'agit de la proportion des personnes âgées hébergées par leurs enfants. Cette proportion, évaluée à environ 17% à partir de cette enquête, n'était que de l'ordre de 6,5% lors de l'Enquête Famille conduite par le même CERED en 1995.

TABLEAU 4 : REPARTITION (EN%) PAR SEXE  
ET PAR MILIEU DE RESIDENCE SE DES PERSONNES AGEES AYANT EU DES ENFANTS SURVIVANTS  
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS VIVANT AVEC ELLES DANS LE MEME LOGEMENT

Nombre d'enfants	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	
Aucun enfant	18,3	12,8	13,4	17,5	15,5
Un enfant	31,3	32,9	21,2	42,1	32,1
Au moins deux enfants	50,6	54,3	65,4	40,4	52,4
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : ENPA (2006)

En l'espace d'une dizaine d'années, le taux d'hébergement des personnes âgées par leurs enfants a donc plus que doublé, exprimant à la fois une plus forte dépendance des parents âgés de leur progéniture et un maintien de la solidarité intergénérationnelle ascendante. Cette solidarité est, toutes choses étant égales par ailleurs, plus exprimée à l'égard des mères qu'envers les pères. En effet, sur l'ensemble des personnes âgées ayant fait l'objet de l'enquête conduite par le CERED (ENPA, 2006) 3,8% des hommes sont hébergés par leurs enfants tandis que pas moins des 29,2% des femmes le sont.

Cet important écart en termes de genre, traduisant une plus forte dépendance des femmes, trouve son explication à plusieurs niveaux. Les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés du fait de la longévité féminine plus prolongée que celle masculine. Le veuvage est, en conséquence, plus vécu par les femmes que par les hommes et le remariage suite à un divorce ou un veuvage est moins le fait des femmes que des hommes. Socialement même, le rôle de reproductrice assigné à la femme une fois définitivement accompli vu son âge la soustrait pratiquement de toute opportunité de refaire sa vie en cas de divorce ou de veuvage. À cela, il y a lieu d'ajouter que la précarité et la vulnérabilité tant sur le plan économique que social sont avant tout des faits qui de loin affectent plus les femmes que les hommes.

À défaut d'aide matérielle ou d'hébergement qui sous-entend le plus souvent une prise en charge totale ou partielle, la solidarité intergénérationnelle des enfants envers leurs parents peut aussi tout simplement prendre la forme d'une proximité affective se matérialisant par de fréquentes visites et une attention particulière. Dans la société marocaine, rendre visite aux parents pour s'enquérir de leur état de santé et les aider en cas de besoin est à la fois un devoir religieux et une obligation morale. La fréquence des visites, dans un sens comme dans l'autre, est par ailleurs l'expression du maintien des liens filiaux de solidarité et d'attachement qui continuent à régir les relations intergénérationnelles au sein d'une large partie des familles marocaines. Les résultats de l'enquête du CERED (ENPA, 2006) ne font que réaffirmer la consolidation de ces liens.

TABLEAU 5 : REPARTITION (EN%) PAR SEXE  
ET PAR MILIEU DE RESIDENCE SE DES PERSONNES AGEES AYANT EU DES ENFANTS SURVIVANTS  
ET NE RESIDANT PAS AVEC ELLES SELON LA FREQUENCE DES RENCONTRES AVEC CES ENFANTS

Fréquence des rencontres	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	
Au moins une fois par semaine	34,1	18,9	29,4	27,2	28,0
Au moins une fois par mois	30,4	33,8	35,0	29,5	31,8
Autres fréquences	28,6	38,2	28,4	35,2	32,4
Aucune fois	6,9	9,1	7,2	8,1	7,8
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : ENPA (2006)

Près de 3 personnes âgées sur 10 (28%) voient leurs enfants à une fréquence hebdomadaire et un peu plus de cette proportion (31,8%) les voient à une fréquence mensuelle (voir tableau 5). Autrement dit, plus de 6 personnes âgées sur 10 ne passent pas plus d'un mois sans rendre visite à leurs enfants ou se faire visiter par eux. Ce qui témoigne de l'intensité des relations intergénérationnelles entre ascendants et descendants et exprime dans toute sa grandeur la haute valeur que revêt encore l'importance de l'entretien de ces relations au sein des familles marocaines.

Le fait que ces échanges sur le plus court terme (au moins une fois par semaine) se révèlent moins fréquents dans les campagnes que dans les villes n'est certainement pas dû à un relâchement des liens familiaux qui, tout au contraire, sont vraisemblablement plus solidement ancrés dans le rural que dans l'urbain. L'explication de ce résultat paradoxal est avant tout à rechercher au niveau de la mobilité plus aisée dans les villes que dans les campagnes. Elle est certainement à attribuer aussi et en bonne partie à l'exode rural des enfants et donc à leur moindre proximité géographique des lieux de résidence de leurs parents.

La relative mais encore faible importance de la proportion des personnes âgées dont les échanges de visites avec les descendants n'existent même pas (7,8%) est elle synonyme d'un

début de relâchement de ces liens ? La réponse à cette question est moins évidente. Cet état de fait peut aussi bien être du à l'éloignement du fait de la migration des enfants vers un autre pays ou à l'impossibilité même des visites dans le cas où cette migration a revêtu une forme clandestine. Il peut tout aussi bien être dû à l'éclatement de la cellule familiale ou à des querelles familiales comme il peut être dû tout simplement à un abandon. Les hypothèses explicatives sont à la fois multiples et pluridimensionnelles.

L'enquête du CERED (ENPA, 2006) n'a pas collecté les données et produit les informations requises pour être en mesure de confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre de ces hypothèses. Seule une enquête plus affinée et mieux détaillée pourrait le permettre. C'est donc, en partie, vers ces questions que les opérations de collecte de l'information statistique et les projets de recherche ciblant cette catégorie de la population doivent s'orienter ultérieurement.

### **Conclusion**

En cette aube du troisième millénaire, la population marocaine a, semble-t-il, bel et bien amorcé son virage gris et s'apprête progressivement à prendre la ligne droite qui la fera graduellement converger vers un processus de vieillissement inéluctable et de plus en plus accéléré. Ce processus, qui malgré le fait qu'il est encore à ces débuts, pose déjà des défis que tant la sécurité sociale que le système de santé dans leurs états actuels peinent à surmonter, posera davantage de défis à l'avenir. Ces défis seront d'autant plus difficilement surmontables que la solidarité familiale, qui jusqu'à lors a joué le rôle caisse de retraite et de filet de sécurité pour les personnes âgées, a de fortes chances de perdre de sa solidité. Les effets insidieux d'une mondialisation en marche et d'une modernisation en extension en termes de transition d'un modèle familial patriarcal au sein duquel la solidarité familiale est un pilier majeur à un modèle de plus en plus nucléarisé et dominé par des attitudes individualistes risquent, en effet, de menacer gravement la fermeté de cette solidarité. La crise économique, devenue de plus en plus structurelle et enlisant de plus en plus de jeunes dans le chômage et l'exclusion sociale mettra ces jeunes dans l'incapacité de s'assumer eux-mêmes et d'assumer la prise en charge de leurs ascendants. Une stratégie d'action anticipant sur les retombées de ces évolutions déjà en mouvement a bel et bien été mise au point par le Maroc. Il reste à trouver les moyens et à mettre en place les mécanismes pour que cette stratégie puisse réellement être mise en œuvre.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- CERED (1996) : Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale. 341 p.
- CERED (2006) : Personnes âgées au Maroc : Situation et perspectives. Rapport national sur la politique de population. 335 p.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN (2009) : Les personnes âgées au Maroc : Profil, santé et rapports sociaux. Analyse des résultats de l'Enquête Nationale sur les personnes âgées (ENPA 2006). 294 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ : Stratégie Nationale en faveur des Personnes Âgées (SNPA). 66 p.